



Lettre d'information N°20 – Septembre 2014

Cette lettre vous est proposée par votre partenaire INTERSUD et sera diffusée à ses fidèles clients

Faut-il se méfier des entreprises dirigées par des femmes ?

C'est une question volontairement provocatrice que pose, à quelques jours de [la troisième journée de la femme entrepreneure](#), la newsletter d'Intersud. Une entreprise, rappelons-le, dirigée par une femme !

Si les femmes françaises sont presque aussi actives que les hommes¹, elles restent largement sous-représentées dans la population des chefs d'entreprises : elles n'étaient, en 2008, que [17% à occuper un poste de dirigeant-salarié](#). Et elles ne représentent que 32% des créateurs d'entreprise.

Dans certains secteurs, elles sont même ultra-minoritaires, comme la construction qui ne compte que 7,2% de dirigeants féminins. Reste à savoir si, au-delà de ces statistiques, les entreprises créées ou dirigées par des femmes se révèlent, pour un crédit manager, plus ou moins fiables que les autres !

Dirigeantes de droit ou de fait ?

En réalité, la première -et sans doute seule véritable- question à se poser est la suivante : la femme dirigeante est-elle, vraiment, le patron de son entreprise ? Est-elle, autrement dit, celle qui détermine sa stratégie, contrôle sa gestion, règle, le cas échéant, les gros différends avec les clients ou fournisseurs, négocie avec les créanciers, etc... ?

Dans certains cas, en effet, les femmes chefs-d'entreprise n'occupent ce poste que pour des raisons légales : elles endossent les responsabilités que leur époux-père-cousin-frère ou ami ne souhaite pas ou ne peut plus exercer. En raison, par exemple, d'un dépôt de bilan récent s'accompagnant d'une faillite personnelle et d'une interdiction de gérer ou d'administrer ; d'une interdiction bancaire qui rend la gestion quotidienne de l'entreprise impossible ; d'une dette fiscale ou sociale ; d'une mention sur le casier judiciaire incompatible avec l'inscription au registre des sociétés ; ou, tout simplement, parce que Monsieur se sent mieux à même de diriger l'entreprise dont Madame a hérité.

La dirigeante sera alors l'"homme (sic) de paille" du dirigeant de fait. Sauf dans les cas d'héritages de grands groupes, ce type de pratiques est surtout réservé aux très petites entreprises. Parfois, du reste, le client ou fournisseur ne s'en rend pas compte, n'ayant -et pour cause- affaire qu'à "l'homme". Seule une connaissance un peu plus poussée de l'entreprise, et l'examen des statuts de la société permettent de repérer de telles situations. Un examen, rappelons-le, systématiquement pratiqué par les équipes d'Intersud.

Mettre en lumière une telle situation permettra de prendre des décisions en toute connaissance de cause : avoir vécu une faillite ou être sous le coup d'une interdiction bancaire n'est, en soi, pas forcément incompatible avec une bonne gestion présente. Mais le risque est évidemment plus élevé, et mieux vaut donc lancer quelques investigations complémentaires sur le dirigeant "de fait", ainsi que sur la santé financière et les méthodes de

¹ 67% des 15-64 ans sont actives, contre 75% pour les hommes, [selon l'Insee](#)



gestion de l'entreprise avant d'ajuster sa politique de délais de paiement. Une étude personnalisée constitue alors un préalable.

Les femmes créatrices, modestes, mais bonnes gestionnaires

Mais si la femme est belle et bien aux rênes de l'entreprise, le credit manager se doit à sa méfiance habituelle, sans plus ! Car si les entreprises créées par des femmes présentent quelques caractéristiques spécifiques, celles-ci seraient plutôt de nature à rassurer leurs partenaires.

Certes, les femmes ont, paraît-il, plus de difficulté à décrocher des prêts bancaires ou séduire des business angels encore très majoritairement masculins. Du reste, il a fallu instituer un système de cautionnement spécifique, [le FGIF \(le fonds de garantie à l'initiative des femmes\)](#) pour pallier cette réticence. Les femmes ont, du coup, appris à limiter leurs ambitions : la moitié d'entre elles lance son entreprise avec moins de 8000 euros !

Elles engrangent, aussi, environ trois fois moins d'aides à la création que les hommes. Non par discrimination, mais, tout simplement, parce qu'elles s'orientent souvent vers des secteurs moins aidés (les services et le social plus que la technologie et l'industrie).

Plus à l'écoute des conseils

En revanche, les créatrices se font plus souvent accompagner dans leur processus de création que les hommes (respectivement 67 et 57 %), que ce soit par des proches (50 % des femmes contre 38 % des hommes) ou des professionnels (40 % contre 32 %). Ceci constitue un bon réflexe, l'accompagnement boostant les taux de pérennité des jeunes entreprises. Du reste, des réseaux spécifiques d'aides à la création d'entreprises féminines ont vu le jour ces dernières années : l'association [Force Femmes](#) soutient les créatrices de 45 ans et plus ; le réseau [France Pionnières](#) a construit des incubateurs pour les porteuses de projets ; [Action'Elles](#) aide les femmes à monter leurs projets, etc.

Certes, les projets qui se concrétisent sont en moyenne moins ambitieux que les projets masculins : la taille moyenne de leurs entreprises est plus petite (2,3 salariés dans les entreprises en employant, contre 2,7 pour les hommes), et elles prévoient moins fréquemment d'accroître leur effectif salarié dans les mois qui suivent l'enquête (53 % contre 41 %).

Mais cette modestie n'est pas forcément un handicap, au contraire. Ainsi, [note Mariarosa Lunati, qui dirige le programme d'indicateurs de l'entrepreneuriat de l'OCDE](#) : « même si les femmes chefs d'entreprise ont tendance à être à la tête d'entreprises plus petites, les entreprises créées par les femmes ne semblent pas faire moins bien, en termes de survie et de création d'emplois, que les entreprises créées par les hommes. En France, en Nouvelle-Zélande et en Pologne, on constate même que les entreprises qui appartiennent à des femmes et qui survivent à leurs trois premières d'années d'existence créent plus d'emplois que les entreprises appartenant à des hommes. » Serait-ce la légendaire... prudence féminine ?